

DELIBERATION : 2025-01-06

OBJET : Demande de subvention – CPTS Hauts Pays du Verdon et Monts d'Azur – service de santé itinérant

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO BRUC Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. VIALE Thierry ; M. BARBAROUX Christophe M. DURAND Gilles ; M. SILVY Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**OBJET : Demande de subvention – CPTS Hauts Pays du Verdon et Monts d’Azur
– service de santé itinérant**

Exposé

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon et Monts d’Azur regroupe une trentaine de professionnels qui ont souhaité s’organiser autour d’un projet de santé pour répondre à des problématiques communes, sur un périmètre géographique de 40 communes dont :

- 27 communes de la CCAPV (Allos, Colmars les Alpes, Villars-Colmars, Beauvezer, Thorame-Haute, Thorame-Basse, Tartonne, Lambruisse, La Mure-Argens, Allons, Clumanc, Saint Lions, Saint Jacques, Barrême, Senez, Blieux, Moriez, Saint André les Alpes, Angles, Saint Julien du Verdon, Vergons, Castellane, Rougon, La Garde, Demandolx, Soleilhas et Peyroules).
- 13 autres communes : Trigance, Le Bourguet, Brenon, Châteauneuf, La Martre, Valderoure, Caille, Séranon, Andon, Saint Auban, Briançonnet, Gars, le Mas.

Elle agit sur un champ opérationnel constitué autour de 6 missions prioritaires :

- Améliorer et renforcer l’accès aux soins de la population.
- Développer des actions territoriales de prévention, notamment de la santé de la femme.
- Organiser des parcours pluriprofessionnels.
- Contribuer à la gestion de Crise.
- Développer la qualité et la pertinence des soins.
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

Dans le cadre de son projet de santé validé en 2022 par l’Agence Régionale de Santé (ARS), la CPTS Hauts Pays du Verdon et Monts d’Azur a explicitement affiché son projet de déployer un service mobile de santé. Ce projet consiste en la mise en œuvre et l’équipement d’une unité médicale mobile, modulable, légère et connectée qui pourra aller à la rencontre de la population du territoire. Le camion (en permis VL) s’installera dans les villages éloignés de l’offre médicale afin d’apporter sur les lieux de vie des habitants un lien avec le système de santé dont ils sont parfois privés. Cette unité pourra accueillir les différents professionnels de santé du territoire afin de participer à des actions de dépistage, de prévention, de suivi et de télémedecine.

Retenu à un appel à projet national, l’opération bénéficiera de financements de l’ARS sur les frais de fonctionnement de ce nouveau service, estimés à 300 000 € sur trois ans. La CPTS sollicite également sur ces frais de fonctionnement, l’appui financier du programme européen LEADER.

Sur le volet investissement, concernant l’acquisition du véhicule et de ses équipements, l’opération est budgétée à hauteur de 200 000 €. La CPTS bénéficierait à ce titre de financements du Conseil Régional et de la Mutualité Sociale Agricole. Elle

sollicite par ailleurs des financements des fonds européens Leader sur les équipements du véhicule, ainsi que de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon sur l'acquisition dudit véhicule.

Lors de la conférence des Maires du 5 décembre dernier, les élus de la CCAPV se sont positionnés favorablement à un financement du volet investissement de ce projet, à hauteur de 20 000 €, tout en précisant que selon les villages couverts par le véhicule, cet accompagnement devrait être éventuellement proratisé avec les autres intercommunalités bénéficiaires.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon et Monts d'Azur ayant depuis lors confirmé que ce projet n'assurerait des permanences que sur des communes issues du périmètre de la CCAPV, il est proposé au conseil communautaire d'acter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 20 000 €, ciblée sur l'acquisition du véhicule dédié au déploiement du service de santé mobile.

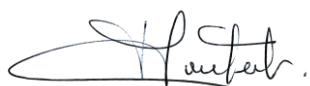
Il est proposé que cette subvention soit versée en intégralité à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon et Monts d'Azur, dès transmission par celle-ci de l'engagement de la commande du véhicule.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ACCORDER** à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon et Monts d'Azur, une subvention exceptionnelle de 20 000 €, ciblée sur l'acquisition du véhicule dédié au déploiement du service de santé mobile sur une partie des communes de la CCAPV.
- **D'ACTER** que cette subvention soit versée en intégralité à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Hauts Pays du Verdon et Monts d'Azur dès transmission par celle-ci de l'engagement de la commande du véhicule
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 25 février 2025
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER